



Baraqueville, place François Mitterrand : étude de mise en lumière par le SIEDA

En bref

Arrêté «interdistance»

La possibilité de réduire la distance minimale entre les canalisations de distribution d'électricité et celles de télécommunications enfouies dans les mêmes tranchées, lorsqu'elles sont situées en dehors des agglomérations, a été autorisée définitivement par arrêté. Arrêté du 10 mai 2006 (Journal Officiel du 24 mai 2006)

Contribution «article 8»

Le taux minimum de la contribution que le concessionnaire s'est engagé à verser à une autorité concédante, pour le financement des améliorations esthétiques du réseau public de distribution, est égal, en 2007, à 30.52 € par kilomètre de ligne aérienne existante sur le territoire de la concession.

Maintien de la fourniture pendant la période hivernale

En cas de non-paiement des factures, la législation interdit désormais aux fournisseurs d'énergie, entre le 1er novembre et le 15 mars de l'année suivante, d'interrompre la fourniture d'électricité et de gaz aux consommateurs résidentiels bénéficiant ou ayant bénéficié, au cours des douze derniers mois, d'une aide du Fonds départemental de solidarité pour le logement (FSL).

Les Français plébiscitent le renouvelable

Moins d'un Français sur trois pense que l'énergie nucléaire peut répondre aux enjeux énergétiques. Ils plébiscitent plutôt les énergies renouvelables (84%) et les économies d'énergie (77%). 54% des sondés estiment qu'il n'est pas normal d'investir 3 milliards d'euros dans la construction d'une nouvelle centrale. Et 80% sont même favorables à l'organisation d'un référendum sur le sortie du nucléaire. Tels sont les enseignements d'un sondage commandé par Agir pour l'environnement quelques jours avant la fin de l'enquête publique concernant le futur réacteur EPR sur le site de Flamanville (Manche).

Editorial



Jean-Claude LUCHE
Président du SIEDA
Vice-président
du Conseil Général
de l'Aveyron

ALORS qu'un événement d'ampleur européenne soulève inquiétudes et interrogations sur la production et le transport de l'électricité entre pays, le parlement français a décidé de conforter le rôle des collectivités locales ou de leurs groupements en matière énergétique. Afin d'assumer pleinement leur pouvoir dans le domaine de la distribution d'électricité et de gaz, l'organisation des syndicats d'énergies tels que le SIEDA, devra reposer sur un vaste territoire (départemental) leur permettant d'impacter véritablement sur le bon fonctionnement de ces services publics. En terme d'équipement, il leur sera également possible, en fonction de leur possibilités financières, d'apporter une contribution facilitant l'extension ou la création de réseaux de gaz naturel sur les communes desservies ou non. Alors que l'Europe de l'énergie balbutie sa construction, la distribution de l'électricité et du gaz repose sur des prérogatives locales renforcées qui permettent de préserver un indispensable contre-pouvoir de proximité, réactif, attentif aux préoccupations des élus et de leurs administrés, usagers d'un service indispensable à un aménagement équilibré du territoire : l'énergie.

Initiative

Sévérac l'Église Le gaz naturel est arrivé

Après une mise en concurrence obligatoire, le SIEDA qui s'était vu confier le pouvoir de décision par la commune, a retenu Gaz de France pour raccorder et alimenter Sévérac l'Église au gaz de ville. L'inauguration officielle a eu lieu le 20 novembre dernier en présence de nombreux habitants, d'Émile Layral, maire, d'Olivier Carret, directeur de Gaz de France Sud Ouest, Jean-Pierre Couture, directeur d'EDF GDF Aveyron Lozère et de Jean-Claude Luche, président du SIEDA. L'embrassement d'une flamme gaz symbolisait la fin du chantier. A ce jour, cinquante-huit foyers de la commune ont demandé leur raccordement au réseau Gaz de France. L'alimentation s'effectue depuis Laissac. Au total, avec la liaison et la desserte dans le bourg, trois kilomètres six cents de canalisation ont été posés. Sévérac l'Église est la cinquante-deuxième commune de l'Aveyron à être raccordée au réseau du gaz naturel ■



De gauche à droite : Jean-Pierre Couture, Olivier Carret, Émile Layral et Jean-Claude Luche

Recueil des actes administratifs

Comité syndical du 24 octobre 2006

- Approbation des nouveaux statuts du SIEDA
- Mutualisation de la redevance d'occupation du domaine public pour le réseau de distribution publique d'électricité
- Propositions de modifications des interventions du SIEDA sur le territoire des communes urbaines de la concession
- Compte rendu de la Commission travaux
- Examen d'une proposition d'un site de production d'énergie alternative
- Présentation des comptes rendus d'activités : concession électricité et gaz
- Plans d'aménagement lumière - soutien du SIEDA
- Eclairage public de la zone d'activité économique de Millau Sud commune de La Cavalerie
- Maîtrise d'ouvrage, entretien éclairage public et travaux neufs par un EPCI
- Autorisation pour engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2007 et fonds commun téléphone 2007

Ensemble des pièces consultable au SIEDA, sur demande

Hommage à André Baudon

Touchés par la disparition d'André Baudon, Jean-Claude Luche et le comité syndical ont rendu un dernier hommage à leur vice-président lors de l'assemblée générale du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron du 24 octobre dernier : «Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, Comme vous le savez, notre collègue et ami André BAUDON vient de nous quitter. Je tiens aujourd'hui, devant vous à rendre hommage à cet homme de cœur, cet homme d'action, ce bâtisseur qui, par son action à différents niveaux, a été un exemple pour nous tous. Élu en 1964 à la Mairie de BOZOULS, il devient Président du Syndicat d'Électrification de BOZOULS, Présidence qu'il a toujours assumée avec compétence et assiduité jusqu'à ces derniers mois. Il a grandement participé à l'évolution du SIEDA durant ces 20 dernières années, travaillant au sein de diverses commissions, s'intéressant de très près au secteur de l'énergie qu'il avait tenu à conserver dans ses attributions, même après sa passation de pouvoirs à la Mairie de BOZOULS et au Conseil Général. Il ne manquait jamais une commission d'appels d'offres, soucieux de la vitalité économique de nos entreprises. Il a collaboré à la négociation du nouveau cahier des charges de concession signé en 1992, à l'élargissement du champ de compétences du SIEDA, à la modernisation des statuts. Il se plaisait à souligner l'évolution positive de notre syndicat à laquelle il avait grandement contribué en sa qualité de Vice-président du SIEDA par son action, sa présence et sa fidélité. Nous perdons un Ami, un élu, efficace, pragmatique, homme de terrain et d'action qui plaçait l'intérêt général avant toute autre considération. Je vous remercie de bien vouloir observer une minute de silence.»

12 rue de Bruxelles - BP 3216 - 12032 Rodez cedex 9
Tél 05 65 73 31 60 - Fax 05 65 73 31 64
e-mail : sieda@sieda.net - site : www.sieda.fr

La lettre du SIEDA est éditée par le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron - Directeur de la publication : Joël Serin - Conception graphique : Odile Belliot

Sommaire

3 questions à Émile Layral, maire de Sévérac l'Église	2	Éclairage photovoltaïque	3
Panneau d'information sur les énergies renouvelables	2	Flash sur le site internet du SIEDA	3
Rapport d'activités 2005 du SIEDA	2	Actes administratifs	4
Mise en valeur de Sauveterre de Rouergue	3	En bref	4

3 questions à ...

Émile LAYRAL
Maire
de Sévérac
l'Église



Quelle est l'origine de ce projet ?

Il y a plusieurs années, bien avant l'ouverture du marché, GDF souhaitait desservir notre bourg, notamment en raison de la présence de l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique de Grèzes. Ensuite, nous pensions que Sévérac l'Église n'était pas suffisamment important même si la réfection de l'assainissement présentait une opportunité.

Quel est le rôle du SIEDA dans ce projet ?

Une commune seule ne peut mettre en place un dossier de mise en concurrence pour une délégation de service public. Le SIEDA possède des services techniques et juridiques structurés qui ont bâti et suivi cette procédure à laquelle la commune a été étroitement associée, même si nous avons transféré cette compétence au SIEDA.

Quelles perspectives vous ouvre cette réalisation ?

C'est un atout important pour notre commune, notamment en terme d'habitat. Nous avons d'ailleurs souhaité que l'amenée du gaz tienne compte des zones constructibles prévues à notre plan local d'urbanisme (PLU). Les dessertes futures seront ainsi facilitées.

Mairie de Sévérac l'Église
05 65 69 61 72
sevegl.secr@wanadoo.fr

Rieupeyroux Panneau d'information sur les énergies renouvelables

En janvier 2002, Pierre Barriac, agriculteur à Rhôdes, commune de Rieupeyroux présentait au SIEDA, les équipements existants sur son exploitation agricole, à partir d'énergies renouvelables : capteurs solaires pour l'eau chaude, chaudière à bois, capteurs solaires photovoltaïques, biocarburant, auxquelles il voulait adjoindre une éolienne, tout cela dans un but pédagogique.



Pierre Barriac et Joël Serin

desserte électrique émanant de particulier ou commune, sur la base de techniques innovantes comme l'éolien. En matière d'énergie renouvelable, le SIEDA a déjà alimenté plus de 7 maisons d'habitation en site isolé, avec des panneaux solaires et 2 communes sont dotées de mâts d'éclairage public photovoltaïque. Afin d'encourager le projet de Pierre Barriac, le SIEDA a financé à hauteur de 50 % l'installation de l'éolienne. Après quelques années de fonctionnement, et face au succès croissant rencontré par cette ferme «écologique» (près de 1000 scolaires, touristes, seniors la visitent chaque année), il a été décidé au printemps dernier la réalisation d'un panneau d'information, financé par le SIEDA. L'affiche colorée, simple et très lisible a été placée à l'entrée de la propriété le vendredi 17 novembre dernier en présence de Pierre Barriac et sa compagne, le directeur du SIEDA, Joël Serin et Odile Belliot, la conceptrice du panneau ■

Plus d'informations sur le site internet de Pierre Barriac
www.soleil-vie-vent.com



Parution du rapport d'activités et de contrôle 2005 du SIEDA

Le dernier rapport du SIEDA sur la distribution publique d'électricité et de gaz en Aveyron vient d'être transmis aux élus et délégués de collectivités adhérentes. Ce document est essentiel puisqu'il relate la vie du SIEDA durant 2005 à travers ses activités de contrôle mais aussi en reprenant celles liées à ses missions ■



Sauveterre de Rouergue Projet de mise en valeur par la lumière



C'est un véritable plan d'aménagement lumière qu'ont bâti les techniciens du SIEDA Vincent BARRES et Jean Philippe VEZY. Après plusieurs mois de travail, en étroite concertation avec les élus et l'association « Bastides du Rouergue », le dossier a été présenté au conseil municipal et à la population. A la suite de la procédure de mise en concurrence, la commune de Sauveterre

maître d'ouvrage a confié les travaux à l'entreprise Guirande Electricité. Face à l'importance du projet touchant un site d'un caractère exceptionnel, le comité syndical a décidé d'accorder une aide de 68 659 € ■

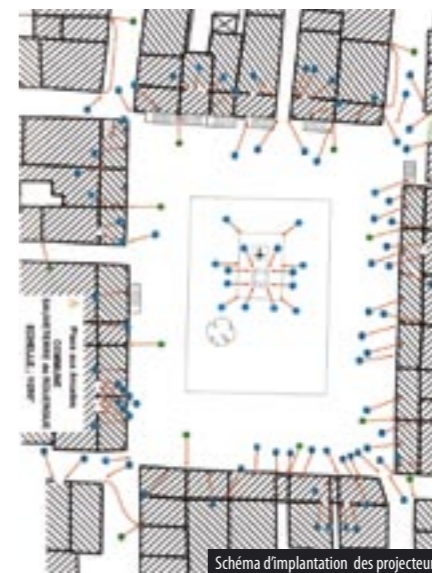


Schéma d'implantation des projecteurs

Cassagnes Bégonhès Éclairage public photovoltaïque, le SIEDA soutien l'innovation

Après avoir apporté son aide à la commune de Cassagnes Bégonhès dans le cadre d'un projet expérimental d'éclairage public fonctionnant avec des panneaux solaires, le SIEDA, contrairement à une information erronée émanant d'un média régional, a également donné son accord à la commune de La Salvetat Peyralès. Estimés à 18 227 € HT, la subvention du SIEDA de 6 100 € a été notifiée à cette commune le 20 janvier 2006.

Malgré ce soutien, la commune s'est vue refuser toute autre aide de la part d'organismes pour lesquels il s'agit pourtant d'une vocation première. Elle s'est alors trouvée dans l'obligation d'abandonner ce projet. Le Président, les membres du comité syndical et l'équipe detechniciensduSIEDA, tenaient à rétablir la vérité tout en rappelant l'implication du SIEDA pour le développement des

énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie (diagnostics éclairage public notamment) ■



Cassagnes Bégonhès
Luminaire routier équipé d'un panneau photovoltaïque

FLASH sur ...

Le site internet du SIEDA



Parcourez les pages web pour mieux découvrir le SIEDA, son historique, ses activités et ses missions. Vous avez la possibilité de déposer en ligne vos demandes particulières : raccordements, signalisation de mauvaise alimentation ou bien de solliciter un conseil ... N'hésitez pas à consulter ce site.



Au cours de la navigation sur le site du SIEDA, vous pouvez télécharger des délibérations ou autre document pour les conserver et imprimer. Ces documents au format PDF sont lisibles avec le logiciel Acrobat Reader.

